

Résolution

15^e Congrès de la FGTA-FO

Sommaire

Un syndicalisme libre, indépendant, réformiste, conquérant et visionnaire	2
Pour la conquête sociale des travailleurs	4
Protéger les travailleurs dans un monde instable	4
Le pouvoir d'achat : une urgence sociale	5
Mettre l'humain au centre des enjeux du travail	7
Pour une transition juste au service des travailleurs.....	9
Anticiper et encadrer l'intelligence artificielle et la digitalisation.....	11
Franchise et location-gérance : maintenir les acquis sociaux	12
La protection sociale, nous l'avons créée, nous y tenons	13
Retraite : un système solidaire à préserver	14
L'égalité républicaine ne peut être à géométrie variable	15
Les droits sociaux n'ont pas de frontières	16
Le social au cœur des enjeux environnementaux	17
Pour la primauté de la négociation collective et le paritarisme.....	18
Pour une Fédération forte au service de ses militants.....	20
Un syndicalisme d'adhésion, de développement et d'engagement.....	20
Former pour défendre et gagner.....	21
Informar, convaincre et mobiliser	21
Développer la solidarité par la cohésion.....	22
Maintenir le CAP.....	23

Un syndicalisme libre, indépendant, réformiste, conquérant et visionnaire

Réunis à Montpellier les 23, 24, 25 et 26 juin 2026 lors du XV^{ème} Congrès de la FGTA-FO, les congressistes convaincus et déterminés vous présentent ces Résolutions. Elles constituent à la fois un cadre revendicatif et une feuille de route pour le nouveau mandat fédéral. La FGTA-FO et l'ensemble de ses syndicats constitutifs, déploieront tous les moyens à leur disposition afin de porter ses revendications et de les faire aboutir, pour la défense des travailleurs.

Le Congrès réaffirme son attachement indéfectible à la Charte d'Amiens et aux principes fondateurs du syndicalisme, à la République sociale et à l'indépendance absolue vis-à-vis de l'État, du patronat, des gouvernements, des partis ou des groupements politiques, des groupes philosophiques ou religieux et, de façon générale, son irréductible opposition à toute influence extérieure sur le mouvement syndical.

Les congressistes proclament que ce n'est que dans ces conditions que le mouvement syndical peut assurer la défense impartiale et inaliénable des droits et intérêts matériels et moraux des travailleurs, salariés actifs, chômeurs et retraités.

Le Congrès rappelle avec force sa fidélité aux droits de l'Homme et à la République, une et indivisible, et à ses principes garants de l'égalité de droits, de la laïcité, des services publics de qualité accessibles à tous et de l'impôt progressif et redistributif.

Le Congrès condamne toute forme de discrimination, de racisme, de sexisme, de haine et de violence.

Le Congrès se félicite du rôle et de la place centrale qu'occupe la FGTA-FO dans ses secteurs qui représentent plus de six millions de travailleurs.

Le Congrès salue l'engagement quotidien des militants, élus et représentants syndicaux qui assurent la défense des travailleurs dans les entreprises et les branches professionnelles concernées. C'est grâce à eux que la FGTA-FO a pu renforcer sa représentativité et sa place incontournable dans de nombreuses négociations.

Le Congrès réaffirme que la négociation collective constitue le fondement de notre action syndicale. La FGTA-FO s'est toujours située dans cette voie, par conviction, afin de porter jour après jour, des revendications et de les faire aboutir par et pour les travailleurs.

Le Congrès rappelle que, fidèle à son histoire, la FGTA-FO saura recourir à la mobilisation si le rapport de force et la situation l'exigent.

Le Congrès insiste sur le fait que le réformisme exigeant, constitue la seule voix viable et responsable, entre le radicalisme et le dogme d'accompagnement.



15^e Congrès FGTA-FO
Montpellier 2026
23-26 juin

C'est avec cette approche, réformiste, que le Congrès affiche sa détermination à faire entendre la voix des travailleurs et les revendications ci-présentes auprès des dirigeants et représentants des entreprises, des pouvoirs publics et de l'ensemble de ses interlocuteurs.



FGTA-FO | 15 avenue Victor Hugo | 92170 Vanves | 01 86 90 43 60

Fédération Générale des Travailleurs de l'Agriculture, de l'Alimentation, des Tabacs
et des activités annexes Force Ouvrière - N° Siret 7845 78213 00034



Pour la conquête sociale des travailleurs

Protéger les travailleurs dans un monde instable

Le Congrès constate que la société et les travailleurs sont confrontés à une instabilité durable : tensions géopolitiques, inflation et crises économiques, crises sanitaires, mutations technologiques, crise environnementale, restructurations et délocalisations, dumping social, instabilité politique, etc. Ces crises fragilisent l'emploi, les conditions de travail, les collectifs de travail et le pouvoir d'achat.

Le Congrès réaffirme son opposition à toute forme de guerre, où qu'elle soit, et apporte son soutien aux travailleurs de tous les pays et à leurs syndicats.

Le Congrès constate que les crises sanitaires, notamment la pandémie du Covid-19 ou encore les épidémies animales, ont, d'une part, impacté fortement et durablement les organisations et conditions de travail et, d'autre part, révélé la place et le rôle essentiel des travailleurs et des syndicats.

Le Congrès continue d'exiger la reconnaissance de ces travailleurs dits « invisibles » qui se sont révélés, et se révéleront toujours, indispensables.

Le Congrès rappelle son opposition à toute logique de moins-disant social, de remise en cause des garanties collectives, d'affaiblissement du droit du travail, de banalisation de la précarité et de dégradation des conditions de travail.

Le Congrès rappelle que le progrès économique ne peut être dissocié du progrès social.

Le Congrès affirme que l'économie ne peut fonctionner durablement sans reconnaissance du travail, sans qualifications, sans engagement des travailleurs et sans garanties collectives fortes et pérennes.

Le Congrès revendique une véritable politique industrielle, agricole, numérique et commerciale, à même de garantir le maintien de l'emploi, de la souveraineté alimentaire, industrielle et de la défense des savoir-faire.

Le Congrès exige qu'en temps de crise, quelle qu'en soit la nature, un secteur ne doit pas être sacrifié pour un autre. La solidarité doit être intersectorielle, y compris entre les secteurs privés et publics.

Le Congrès, dans ce contexte, se félicite de l'exigence qui a toujours été celle de ses syndicats et militants, tenaces, unis, exigeants, et indépendants pour la défense matérielle, physique et morale des travailleurs.

Le pouvoir d'achat : une urgence sociale

Le Congrès constate que de plus en plus de travailleurs déjà trop nombreux ne peuvent plus vivre dignement de leur travail.

Le Congrès alerte sur la hausse continue des dépenses contraintes, notamment l'alimentation, le logement, l'énergie, les transports, la santé et les assurances, qui pèsent toujours davantage sur le budget des travailleurs et de leurs familles.

Le Congrès observe que l'inflation durable continue de frapper durement les travailleurs, les apprentis, les retraités, les privés d'emploi et les jeunes.

Le Congrès constate que les augmentations salariales obtenues dans de nombreuses branches et entreprises demeurent insuffisantes pour compenser la hausse du coût de la vie.

Le Congrès dénonce le tassement des grilles salariales et la « smicardisation » croissante de nombreux métiers, qui remettent en cause la reconnaissance des qualifications, des compétences et de l'expérience professionnelle et dénonce les grilles débutant au-dessous du SMIC.

Le Congrès réaffirme que les richesses produites par le travail doivent revenir prioritairement aux travailleurs et non être captées par les dividendes, la spéculation financière ou les logiques de rentabilité à court terme.

Le Congrès déclare que les primes et les compléments de salaires ne doivent pas remplacer le salaire, plus stable et rassurant dans un contexte de plus en plus incertain.

Le Congrès rappelle que seules les augmentations de salaires permettent de garantir durablement le maintien et l'amélioration du pouvoir d'achat, le financement de la protection sociale et les droits futurs des travailleurs.

Le Congrès réaffirme que les cotisations sociales, qui sont du salaire différé, maintiennent des services publics de qualité, nécessaires à la société et aux travailleurs.

Le Congrès revendique notamment :

- L'augmentation générale des salaires ;
- La revalorisation immédiate des minima conventionnels et du SMIC ;
- L'indexation des salaires sur l'inflation afin qu'aucun minimum de branche ne puisse être inférieur au SMIC ;
- Le maintien d'écarts cohérents et objectifs dans les grilles salariales ;
- La reconnaissance réelle des qualifications, de l'ancienneté et de l'expérience professionnelle ;



15^e Congrès FGTA-FO
Montpellier 2026
23-26 juin

- Une meilleure répartition des richesses créées dans les entreprises au bénéfice des travailleurs ;
- L'application des conventions collectives nationales aux territoires ultra-marins ;
- Le maintien des indexations dans les grilles de salaires ultra-marines déjà existantes.



FGTA-FO | 15 avenue Victor Hugo | 92170 Vanves | 01 86 90 43 60

Fédération Générale des Travailleurs de l'Agriculture, de l'Alimentation, des Tabacs
et des activités annexes Force Ouvrière - N° Siret 7845 78213 00034



Mettre l'humain au centre des enjeux du travail

Le Congrès déplore notamment une dégradation globale des conditions de travail dans l'ensemble de ses secteurs : intensification du travail, sous-effectifs chroniques, politique de réduction des coûts, réorganisations permanentes, pertes d'acquis sociaux, augmentation des risques psychosociaux.

Le Congrès déplore qu'il perdure d'importantes inégalités au travail entre les femmes et les hommes, et il rappelle que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est un combat permanent pour la FGTA-FO et notamment par sa commission égalité femmes-hommes.

Le Congrès revendique :

- L'égalité au droit à l'embauche et à la formation ;
- L'égalité salariale réelle : à travail égal, salaire égal ;
- L'égalité dans les évolutions de carrière et de promotions ;
- De véritables politiques de sensibilisation, de prévention et de protection contre toute forme de discriminations et de violences (sexistes, sexuelles, intrafamiliales et morales) ;
- La protection des proches aidants ;
- La protection des femmes enceintes ;
- L'équilibre entre vie familiale, vie professionnelle et vie syndicale et le droit à la déconnexion ;
- De vraies actions pour la mixité dans les métiers ;
- L'augmentation des congés maternité et paternité ;
- Une reconnaissance pleine et entière du rôle des compétences et l'engagement au service des salariés des représentants syndicaux.

Le Congrès déplore que la situation des travailleurs en situation de handicap reste préoccupante avec une hausse exponentielle des licenciements pour inaptitude. Pour la huitième année consécutive, le handicap est la première cause de saisine pour discrimination en France.

Le Congrès exige des embauches effectives de travailleurs en situation de handicap et des moyens adaptés, et dénonce les pratiques de contournement des obligations légales d'emploi.

Le Congrès revendique, au-delà du seul maintien dans l'emploi, une évolution de carrière effective pour les travailleurs en situation de handicap, garantissant un égal accès à la formation, à la promotion et aux responsabilités.

Le Congrès réaffirme que la santé au travail constitue une priorité absolue. Le Congrès exige que les employeurs assument pleinement leurs responsabilités en matière de prévention et de protection de la santé physique et mentale de tous travailleurs, quels que soient leurs statuts, leurs métiers et leur ancienneté.

Le Congrès revendique un renforcement des moyens de la médecine du travail, de protection et de la prévention en entreprise et le retour de l'instance CHSCT et de ses prérogatives en lieu et place de la CSSCT.

Le Congrès rappelle que la pénibilité ne se compense pas mais qu'elle se combat.

Le Congrès continue d'observer l'isolement de nombreux travailleurs, en particulier dans les TPE et les emplois de la famille. Cet isolement conduit trop souvent à la méconnaissance des droits et au non-respect des acquis sociaux.

Le Congrès revendique que de réelles mesures soient mises en place notamment et prioritairement par la négociation pour lutter contre l'isolement qui est un facteur majeur de risques psychosociaux.

Le Congrès déplore que le droit à la déconnexion, et plus largement la séparation entre la vie personnelle et professionnelle est mal respectée.

Le Congrès revendique le renforcement des modalités de contrôle du temps de déconnexion.

Le Congrès revendique la reconnaissance et le soutien effectif aux travailleurs dits aidants ou proches aidants dans leurs organisations de travail avec la mise en place de dispositifs permettant une meilleure articulation entre vie professionnelle et responsabilités familiales.

Le Congrès alerte sur la précarité persistante des travailleurs saisonniers. Le Congrès revendique notamment :

- Un véritable statut saisonnier ;
- La portabilité des droits (complémentaire santé et prévoyance) et l'accès effectif à la protection sociale ;
- Le respect des conventions collectives et du droit du travail ;
- Une véritable aide au logement et au transport ;
- Une véritable politique de logement digne.

Pour une transition juste au service des travailleurs

Le Congrès constate que les évolutions (numériques, organisationnelles, commerciales, environnementales, etc.) génèrent l'obligation de s'adapter en permanence à de nouvelles formes de travail, de nouvelles pratiques et de nouvelles organisations.

Le Congrès alerte sur les réorganisations qui intensifient la charge de travail et l'exposition aux risques psychosociaux des travailleurs restants dans les entreprises et dénonce les politiques RH consistant à ne pas renouveler les postes suites aux départs en retraite et à laisser des sous-effectifs structurels s'installer au détriment des conditions de travail des salariés.

Le Congrès dénonce le recours excessif à la sous-traitance et à l'externalisation qui participent à la dégradation des conditions de travail, à la perte des savoir-faire et à la précarisation des travailleurs.

Le Congrès refuse que les travailleurs soient les variables d'ajustement des stratégies financières et organisationnelles des entreprises.

Le Congrès revendique des effectifs suffisants et pérennes afin de garantir la qualité du travail, la sécurité des travailleurs et la préservation des collectifs de travail.

Le Congrès exige que les transitions des entreprises ne soient plus subies par les travailleurs, et pour cela, qu'elles soient anticipées, négociées et accompagnées avec une vraie préoccupation sociale et des moyens conséquents.

Le Congrès revendique la mise en œuvre d'une véritable concertation prospective, afin d'anticiper les mutations économiques, technologiques et environnementales et de garantir le maintien d'emplois de qualité.

Le Congrès rappelle la responsabilité de l'employeur en matière de maintien et de développement des compétences avec un accès à la formation professionnelle tout au long de la carrière des travailleurs.

Le Congrès constate que de nombreux travailleurs, notamment dans les TPE et les emplois de la famille, demeurent exclus de l'accès réel à la formation professionnelle faute de moyens suffisants ou d'organisations adaptées.

Le Congrès souligne l'importance des dispositifs conventionnels permettant de financer le remplacement des travailleurs en formation afin de garantir un accès effectif à celle-ci.

Le Congrès rappelle que la formation professionnelle participe à la montée en compétences, à l'employabilité, à la reconnaissance professionnelle, à l'évolution salariale et à l'émancipation des travailleurs.

Le Congrès revendique :

- Un accès renforcé et effectif à la formation professionnelle pour tous les travailleurs ;

- La reconnaissance des qualifications et compétences acquises par l'expérience et la formation ;
- Le maintien dans l'emploi ;
- Des dispositifs de reconversion réellement protecteurs ;
- Une sécurisation effective des parcours professionnels avec des moyens renforcés pour accompagner les évolutions ;
- Le maintien par l'employeur de la rémunération et la prise en charge des frais annexes pendant les périodes de formation.

Anticiper et encadrer l'intelligence artificielle et la digitalisation

Le Congrès constate que le développement de l'intelligence artificielle et des outils numériques transforment profondément les organisations de travail et les métiers.

Le Congrès exige que l'intelligence artificielle demeure au service de l'humain et ne conduise pas à la déshumanisation du travail.

Le Congrès affirme que le déploiement de l'intelligence artificielle et d'outils numériques, comme de toute innovation technologique, ne doit pas se faire au détriment de l'emploi, des droits des travailleurs, des collectifs de travail et de la santé au travail, mais dans une perspective d'amélioration des conditions de travail, de développement des qualifications, de respect des libertés individuelles et de progrès social.

Le Congrès revendique :

- La transparence des outils algorithmiques et l'encadrement des usages de l'IA ;
- La formation des travailleurs avant la mise en place des outils numériques, y compris d'IA ;
- L'ouverture de négociations afin d'encadrer les usages de l'IA et de protéger les travailleurs face aux transformations qu'elle engendre. ;
- La consultation obligatoire des représentants du personnel avant tout déploiement d'outils d'IA ou numériques ayant un impact sur l'organisation du travail, l'emploi ou les conditions de travail ;
- La possibilité pour les représentants du personnel de recourir à des expertises indépendantes sur les outils numériques et d'IA ;
- La garantie d'un contrôle humain sur les décisions ayant un impact sur les travailleurs ;
- La protection des données personnelles et professionnelles des travailleurs.

Le Congrès refuse toute utilisation de l'intelligence artificielle visant à accroître la surveillance des travailleurs ou à remettre en cause leurs droits.

Franchise et location-gérance : maintenir les acquis sociaux

Le Congrès déplore que :

- Le nombre de salariés travaillant chez des franchisés ou des locataires gérants est important et en augmentation permanente ;
- Les acquis sociaux des groupes disparaissent au bout de 15 mois, les franchisés et locataires gérants n'augmentent pas les salaires et attendent que les minimas de branche les rattrapent (retour au minimum conventionnel) ;
- Les droits syndicaux s'y affaiblissent ;
- Les représentants syndicaux y subissent une pression psychologique inhabituelle.

Le Congrès dénonce l'utilisation croissante de la franchise et de la location-gérance comme outils de réduction des coûts sociaux et de suppression des acquis.

Le Congrès refuse que les travailleurs soient les victimes de stratégies de découpage juridique destinées à contourner les obligations sociales des groupes.

Le Congrès revendique :

- La protection du modèle intégré ;
- Des garanties collectives identiques pour tous les travailleurs d'une même enseigne, quel que soit leur statut juridique ;
- La mise en place d'une clause sociale systématique dans les contrats de franchise et location-gérance, notamment lors des passages en franchise et/ou en location-gérance ;
- La mise en place de cette même clause sociale dans les établissements déjà franchisés ou en location-gérance ;
- La mise en place d'une commission dans toutes les entreprises qui réalisent des passages en location-gérance ou franchise d'établissements ;
- La mise en place d'une commission paritaire de suivi dans toutes les entreprises qui réalisent des passages en location-gérance ou franchises d'établissement ;
- La mise en place d'une unité économique et sociale quand une même personne morale possède ou acquiert plusieurs établissements dans un groupe.

Le Congrès dénonce un modèle économique fondé sur la recherche de la rentabilité extrême par le transfert de risques à ces exploitants indépendants au détriment des salaires, des droits collectifs et de la stabilité de l'emploi et réaffirme son opposition à ce modèle.

Le Congrès entend qu'il faudra sûrement passer par le niveau européen si l'impact au niveau national n'est pas satisfaisant.

La protection sociale, nous l'avons créée, nous y tenons

Le Congrès réaffirme son attachement indéfectible à la protection sociale fondée sur la solidarité collective. Cette solidarité permet que chacun cotise selon ses possibilités et reçoive selon ses besoins.

Le Congrès rappelle que la protection sociale a été fondée sur une gestion paritaire et qu'elle doit le rester. Elle repose sur le salaire différé, financé par les cotisations sociales, propriété des travailleurs.

Le Congrès dénonce les politiques d'austérité, les exonérations massives de cotisations sociales, les transferts de financement vers l'impôt et la fiscalisation croissante de la Sécurité sociale qui fragilisent durablement notre modèle social. Il revendique l'arrêt des exonérations patronales et le retour à un financement reposant sur les cotisations sociales.

Le Congrès condamne l'augmentation constante des restes à charge pour les assurés sociaux, les franchises médicales, les forfaits hospitaliers, les dépassements d'honoraires et toutes les mesures conduisant au renoncement aux soins. Il revendique un accès égalitaire aux soins sur tout le territoire et pour tous les travailleurs et leurs familles, actifs, privés d'emploi, jeunes et retraités.

Le Congrès réaffirme son opposition à toute logique de privatisation, de marchandisation ou de capitalisation de la protection sociale. La santé, la retraite, la prévoyance, l'assurance chômage et l'action sociale ne peuvent devenir des marchés soumis aux intérêts financiers.

Le Congrès affirme que tous les travailleurs, quel que soit leur métier, leur statut ou leur secteur d'activité ou leur nombre d'heures travaillées, doivent bénéficier des mêmes droits, des mêmes protections et de la même dignité.

Retraite : un système solidaire à préserver

Le Congrès réaffirme son opposition à la réforme des retraites de 2023 ainsi qu'à la loi Touraine, qui porte à 43 années la durée de cotisation nécessaire pour bénéficier d'une retraite à taux plein. Il considère que ces réformes ont durablement dégradé les droits et la santé des travailleurs en allongeant la durée d'activité et en repoussant l'accès à la retraite, sans apporter de réponse juste aux enjeux de financement du système.

Le Congrès rappelle que la simple suspension de certaines dispositions ne remet nullement en cause les effets de la réforme, qui maintient notamment le recul de l'âge légal de départ à 64 ans. Il réaffirme en conséquence son exigence d'abrogation de ces mesures.

Il revendique également une véritable prise en compte de la pénibilité des métiers tout au long de la carrière, permettant des départs anticipés adaptés à la réalité du travail. Il revendique le rétablissement des 10 facteurs de risques professionnels applicables avant 2017.

Le Congrès réaffirme son attachement au système de retraite par répartition, fondé sur la solidarité entre les générations. Il s'oppose à toute remise en cause de ces principes, qu'elle prenne la forme d'un régime universel par points ou d'un développement de la capitalisation.

Le Congrès revendique une revalorisation des pensions garantissant le maintien du pouvoir d'achat des retraités, notamment par une indexation prenant en compte l'évolution des salaires. Il affirme que les retraités doivent bénéficier des progrès économiques et sociaux au même titre que les actifs.

L'égalité républicaine ne peut être à géométrie variable

Le Congrès déplore que les travailleurs des territoires d'Outre-mer demeurent confrontés à des inégalités sociales, économiques et territoriales persistantes : vie chère, faiblesse des rémunérations, chômage massif, insuffisance des infrastructures, difficultés d'accès aux soins, au logement, à l'éducation et aux services publics.

Le Congrès rappelle avec force que la République est une et indivisible, et que cette indivisibilité implique de garantir l'égalité réelle, l'accès aux droits fondamentaux pour tous et la continuité des services publics sur l'ensemble du territoire national Métropolitain et d'Outre-mer.

Le Congrès revendique :

- L'application pleine et entière des conventions collectives et du droit du travail (plus largement des droits sociaux) sur l'ensemble du territoire national ;
- La revalorisation des salaires, des pensions et des minima sociaux ;
- Le maintien des dispositifs compensant la vie chère et la régulation des prix des produits de première nécessité ;
- Le développement de l'emploi local et de la formation professionnelle.

Le Congrès exige des investissements dans la santé, l'éducation, les infrastructures, les transports, le logement, les réseaux d'eau et d'énergie.

Le Congrès rappelle que les enjeux d'Outre-mer doivent pleinement être intégrés dans les politiques publiques et dans les négociations nationales.

Les droits sociaux n'ont pas de frontières

Le congrès réclame le respect effectif des droits des travailleurs étrangers. Il condamne le durcissement de la législation sur l'immigration, qui a pour conséquence concrète des difficultés supplémentaires pour obtenir et renouveler leurs titres de séjour, fragilisant ainsi ces travailleurs et leurs familles.

Le Congrès rappelle que les droits sociaux et les droits humains doivent être défendus partout dans le monde. Il condamne et s'oppose à toutes les formes d'exploitation des travailleurs, de dumping social et de concurrence déloyale.

Le Congrès dénonce les politiques de dérégulation qui organisent la mise en concurrence des travailleurs, des systèmes sociaux et des modèles économiques au détriment des droits sociaux et du pouvoir d'achat. Il réaffirme l'importance, partout dans le monde, de mettre un terme à la primauté des politiques économiques, commerciales, de concurrence et d'investissement sur les droits sociaux.

Le Congrès appelle à mettre en place de réels mécanismes antidumping aux frontières de l'Europe et de la France.

Le Congrès réaffirme que les grands groupes doivent être responsables socialement sur l'ensemble de leurs chaînes de sous-traitance, y compris à l'international, conformément au devoir de vigilance.

Le Congrès revendique le développement d'accords internationaux protecteurs pour les travailleurs. Cela a déjà été le cas dans des Groupes où la FGTA-FO est fortement implantée (Carrefour, Danone, Sodexo, etc.) avec des accords-cadres internationaux ou européens permettant d'imposer des standards sociaux plus protecteurs dans certains pays que le droit national. C'est aussi une manière de lutter contre la concurrence déloyale et le dumping.

Le Congrès réaffirme son attachement à l'internationalisme syndical et salue les travaux menés dans les unions syndicales Européennes et internationales.

Le Congrès apporte son soutien aux syndicalistes et aux travailleurs qui, partout dans le monde, subissent des menaces, des pressions, des discriminations ou des violences pour avoir revendiqué et défendu les droits sociaux et les libertés syndicales.

Le social au cœur des enjeux environnementaux

Le Congrès déplore que la crise environnementale et écologique constitue une contrainte majeure pour les entreprises et la société dans son ensemble avec des conséquences directes sur les travailleurs.

Le Congrès exige que les enjeux environnementaux et écologiques ne soient pas dissociés des questions sociales.

Le Congrès rappelle que la RSE concerne également les questions sociales et ne doit pas être réduite à des opérations de communication.

Le Congrès revendique une transition environnementale et écologique juste et équitable, qui protège l'emploi, le pouvoir d'achat, les qualifications et les conditions de travail. Il exige que ces sujets ne servent pas de prétexte à des suppressions d'emplois, à des délocalisations ou à une dégradation des conditions de travail.

Le Congrès refuse la multiplication d'objectifs environnementaux irréalistes ou contradictoires conduisant à une intensification du travail, une dégradation des conditions de travail ou une pression accrue sur les travailleurs.

Le Congrès exige que la transition environnementale et écologique soit anticipée et que les entreprises associent pleinement les représentants des travailleurs aux politiques environnementales et aux démarches RSE.

Le Congrès revendique la mise en place de formations et moyens supplémentaires aux représentants des travailleurs leur permettant d'intervenir pertinemment dans le processus d'information / consultation des instances représentatives du personnel (CSE, CSE centraux, comités de groupe, comités européens) et les négociations.

Le Congrès exige des politiques publiques et des stratégies d'entreprise qui concilient transition environnementale et écologique, maintien de l'emploi, amélioration du pouvoir d'achat, souveraineté alimentaire et amélioration des conditions de travail.

Pour la primauté de la négociation collective et le paritarisme

Le Congrès réaffirme que la négociation collective constitue l'outil fondamental d'évolution sociale et que le paritarisme est le mode de gestion incontournable des droits collectifs et de la protection sociale des travailleurs.

Le Congrès rappelle l'importance des conventions collectives et des minima de branche, notamment pour les travailleurs des TPE et les travailleurs isolés peu ou pas couverts par les accords d'entreprise.

Le Congrès réaffirme son attachement à la hiérarchie des normes et revendique son rétablissement. Le congrès réaffirme son attachement au rôle central des branches professionnelles.

Le Congrès exige le respect des prérogatives des organisations syndicales représentatives au niveau interprofessionnel et refuse toute tentative d'exclusion des organisations syndicales de leurs champs de compétences et de négociation.

Le Congrès condamne toutes les atteintes à l'indépendance, au droit syndical, à la liberté d'expression et de négociation.

Le Congrès réaffirme avec force le rôle fondamental des institutions représentatives du personnel ainsi que la nécessité de leur garantir des moyens humains, juridiques, matériels et financiers suffisants pour exercer pleinement leurs missions. Il condamne également toutes les formes de discrimination syndicale et d'entrave au fonctionnement des instances représentatives du personnel.

Le Congrès considère que les réformes successives du droit du travail ont contribué à fragiliser les garanties collectives, les institutions représentatives du personnel et les capacités de désignation et d'action des organisations syndicales.

Le Congrès revendique le rétablissement des CHSCT permettant aux représentants du personnel d'agir efficacement en matière de santé, d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

Le Congrès se félicite du combat mené par FO ayant permis la suppression de la limitation à trois mandats successifs dans les Comités Sociaux et Économiques (CSE).

Le Congrès soutient les revendications confédérales visant à améliorer les dispositifs de retraite progressive et à permettre aux travailleurs de bénéficier de véritables fins de carrière choisies et protectrices.

Le Congrès rappelle avec constance que le 1^{er} mai est une journée à part. Seul jour férié obligatoirement chômé pour les salariés, il constitue un acquis historique et un symbole fort



15^e Congrès FGTA-FO
Montpellier 2026
23-26 juin

des conquêtes sociales. Sa remise en cause, quelle qu'en soit la forme, fragilise un repère collectif essentiel.

Le Congrès exige que la question du travail le 1^{er} mai soit traitée pleinement et uniquement de manière paritaire. C'est dans les branches professionnelles, au sein des instances paritaires prévues à cet effet, que doivent se tenir les discussions, au plus près des réalités du terrain.



FGTA-FO | 15 avenue Victor Hugo | 92170 Vanves | 01 86 90 43 60

Fédération Générale des Travailleurs de l'Agriculture, de l'Alimentation, des Tabacs
et des activités annexes Force Ouvrière - N° Siret 7845 78213 00034



Pour une Fédération forte au service de ses militants

Le Congrès affirme que le mouvement syndical doit se moderniser pour l'efficacité de ses actions, pour attirer les plus jeunes et pour sa crédibilité. Cette modernisation doit rester fidèle à ce qu'est la FGTA-FO : un syndicalisme humain, responsable et déterminé, au service des travailleurs, des adhérents, des militants et des syndicats.

Le Congrès rappelle qu'une Fédération forte est une Fédération capable d'assumer pleinement son indépendance, d'accompagner ses syndicats, de soutenir ses militants et former ses équipes, de développer son influence et son réseau, de maîtriser ses dossiers, de développer ses implantations et ses adhésions ainsi que de parler d'une même voix face aux directions, aux branches, aux institutions et aux pouvoirs publics.

Un Syndicalisme d'adhésion et de développement

Le Congrès rappelle que la FGTA-FO repose sur l'engagement de ses adhérents et militants, la proximité avec les travailleurs, sa représentativité et le nombre de ses adhérents.

Le Congrès se fixe pour objectif d'accroître significativement le nombre d'adhérents, de renforcer la présence de la FGTA-FO dans les entreprises de ses secteurs et d'étendre son influence partout où les travailleurs ont besoin d'être défendus et représentés.

Le Congrès s'engage à intensifier le développement des implantations syndicales par la constitution de sections syndicales, la désignation de RSS lorsque cela est nécessaire, l'accompagnement des équipes naissantes et la consolidation des nouvelles structures.

Le Congrès rappelle que les élections professionnelles demeurent un enjeu essentiel. Chaque élection doit être anticipée comme un moment de développement : constitution des listes, formation des équipes, campagne de terrain et transformation du vote FO en adhésions.

Le Congrès insiste en particulier sur les élections des TPE, Emplois de la famille, Chambres d'Agriculture dont les travailleurs sont difficiles à atteindre, ce qui nécessite une implication de l'ensemble des militants de la FGTA-FO.

Le Congrès appelle à organiser le renouvellement militant, en portant une attention particulière aux jeunes, vecteurs d'énergie et de pérennité.

Le Congrès réaffirme la nécessité de renforcer le lien entre les délégués, les équipes de terrain, les responsables fédéraux et les unions départementales. Cette proximité doit permettre de

mieux identifier les besoins, de répondre plus rapidement aux difficultés, de mutualiser les expériences et de renforcer notre cohésion.

Le Congrès réaffirme la nécessité de mener des actions spécifiques de syndicalisation en direction des cadres et des agents de maîtrise. Fidèle à son caractère non catégoriel, la FGTA-FO refuse d'opposer les catégories de travailleurs et entend défendre l'ensemble du collectif de travail (ouvriers, employés, techniciens, agents de maîtrise et cadres).

Former pour défendre et gagner

Le Congrès rappelle que la formation syndicale constitue un outil indispensable pour permettre aux militants de gagner les élections et de défendre efficacement les travailleurs.

Le Congrès se félicite du développement de l'INACS, organisme de formation rattaché à la FGTA-FO, qui continue d'être un de ses piliers stratégiques, proche des équipes, réactif aux besoins du terrain et tourné vers l'avenir.

Le Congrès salue notamment le déploiement de formations prises en charge par la FGTA-FO, par exemple celle dédiée aux représentants de section syndicale ou encore celle dédiée aux délégués syndicaux centraux etc.

Le Congrès propose la création d'une nouvelle formation prise en charge par la FGTA-FO pour les secrétaires de syndicat afin de les accompagner dans leurs responsabilités administratives, juridiques, financières et militantes.

Informier, convaincre et mobiliser

Le Congrès se félicite de la modernisation de l'identité visuelle de la FGTA-FO, de la refonte de ses supports, du développement de son site internet, de son application mobile et du renforcement de sa présence numérique.

Le Congrès salue le soutien apporté par le service communications aux militants dans leurs activités syndicales quotidiennes. Il se félicite également du développement de l'expertise juridique de la Fédération et du support essentiel fourni par l'équipe juridique aux adhérents et militants.

Le Congrès affirme que l'image de la FGTA-FO passe aussi par la qualité de ses interventions, notamment dans les négociations, et par la maîtrise technique de ses dossiers.

Le Congrès rappelle l'importance de diffuser la plateforme Avantages et de la faire vivre. Le Congrès encourage tous ses militants et adhérents à s'en emparer. Il souligne que la plateforme Avantages constitue une réelle valeur ajoutée à l'adhésion, un outil de fidélisation, de syndicalisation et de développement, en particulier pour les travailleurs des TPE, les travailleurs isolés et celles et ceux qui ne bénéficient pas d'un CSE.

Développer la solidarité par la cohésion

Le Congrès réaffirme la nécessité du travail commun entre les Fédérations, les syndicats locaux et nationaux, les USTA, les Unions Départementales et l'ensemble des structures FO.

Le Congrès rappelle que l'ancrage territorial constitue un levier essentiel de proximité avec les travailleurs. Il souligne que les USTA et les Unions Départementales sont indispensables pour faire vivre l'action syndicale coordonnée dans les territoires, accompagner les militants et lutter contre l'isolement syndical.

Le Congrès encourage l'organisation régulière de conférences professionnelles, de rencontres syndicales et d'échanges fraternels permettant aux militants de se rencontrer, de partager leurs expériences et de construire des réponses communes.

Le Congrès salue le développement d'outils facilitant la mise en relation entre militants et notamment le nouveau CRM (base de données) de la FGTA-FO.



15^e Congrès FGTA-FO
Montpellier 2026
23-26 juin

Maintenir le CAP

Le Congrès se félicite de la richesse des débats, des échanges et des travaux menés qui ont abouti à ces Résolutions et qui confirment notre cohésion.

Le Congrès affirme sa volonté de poursuivre le développement d'un syndicalisme réformiste, libre, indépendant, exigeant et de proximité, pour la défense des travailleurs et pour l'évolution sociale.

Le Congrès appelle l'ensemble des syndicats, des militants et des adhérents à porter partout les revendications de la FGTA-FO.

Le Congrès appelle l'ensemble des travailleurs salariés, actifs, retraités, privés d'emploi et jeunes travailleurs à rejoindre la FGTA-FO et la Confédération FO.



FGTA-FO | 15 avenue Victor Hugo | 92170 Vanves | 01 86 90 43 60

Fédération Générale des Travailleurs de l'Agriculture, de l'Alimentation, des Tabacs
et des activités annexes Force Ouvrière - N° Siret 7845 78213 00034

